

**Certificat d'examen de type  
n° F-06-N-1147 du 04/09/2006**

**Organisme désigné par  
le Ministère chargé de l'Industrie  
par arrêté du 22 août 2001**

**DDC/22/F030495-D10-1**

**Taximètre électronique ATA**

**type PRIMUS**

-----

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n° 78-363 du 13 mars 1978 modifié réglementant la catégorie d'instruments de mesure « taximètres », de l'arrêté du 21 août 1980 modifié relatif à la construction, à l'approbation de modèle, à l'installation et à la vérification primitive des taximètres et de l'arrêté du 17 février 1988 fixant les conditions de construction, d'approbation et d'installation spécifiques aux taximètres électroniques et de l'avis de la commission technique spécialisée du 13 juin 1996.

**FABRICANT :**

A.T.A. SA (Automatisme et Technique Avancées) - 32 allée de Trets – 13710 LA BARQUE

**OBJET :**

Le présent certificat complète le certificat d'examen de type n° F-06-N-036 du 10/01/06, relatif au taximètre électronique A.T.A. type PRIMUS.

**CARACTERISTIQUES :**

Le taximètre A.T.A. type PRIMUS faisant l'objet du présent certificat diffère du modèle approuvé par le certificat précité par la modification suivante:

Possibilité, pour les installateurs, de brancher un fil de Recopie du LIBRE dans le boîtier de commutation. Ce câble peut être raccordé à un système radio-taxi.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Les scellements définis dans le certificat d'examen de type n° F-06-N-036 du 10/01/06 restent inchangés.

**CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION**

Les caractéristiques du boîtier de commutation et les conditions d'installations sont identiques à celles du modèle approuvé par le certificat précité à l'exception suivante :

Le passage du fil de recopie du LIBRE se fait par le presse étoupe du fil de prise d'information tachymétrique.

**DEPOT DE MODELE :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/F030495-D10-1 et chez le fabricant.

**VALIDITE :**

Le présent certificat est valable jusqu'au 03 septembre 2016.

**REMARQUE :**

Le présent certificat ne couvre pas la prise d'information LIBRE au niveau d'un répéteur lumineux de tarif pour taxi.

**ANNEXES :**

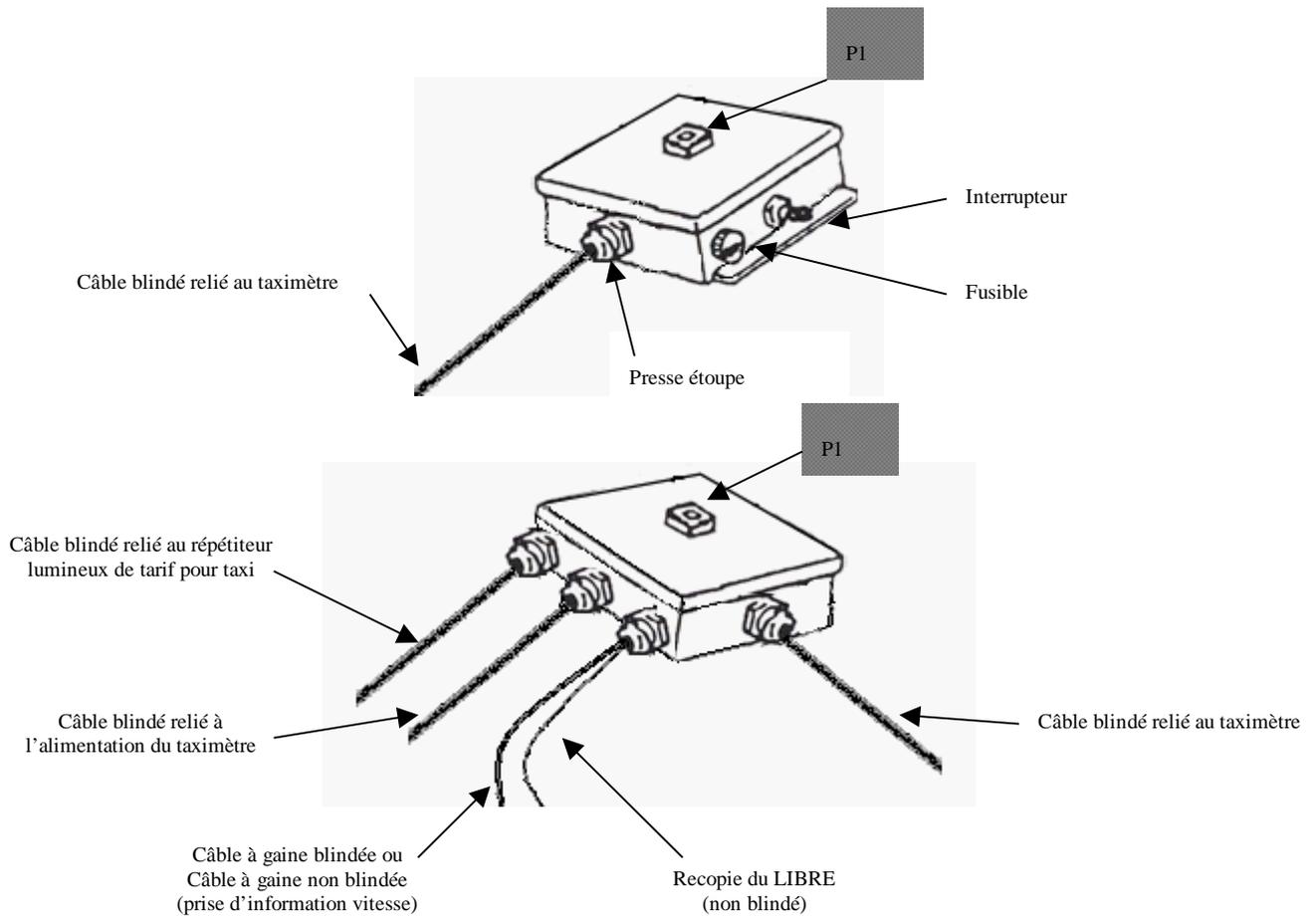
- plan de scellement
- photographie spécifiant le raccordement électrique

Pour le Directeur Général

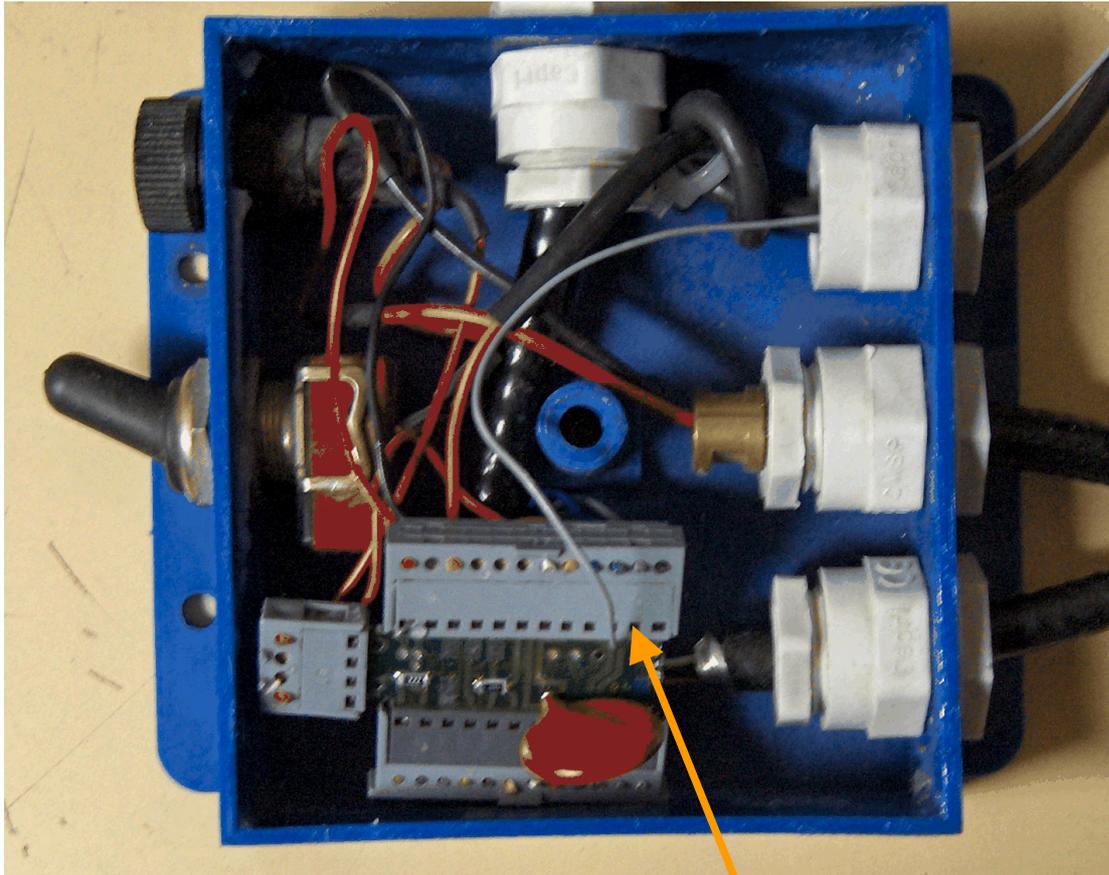
Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification

Annexe I au Certificat n° F-06-N- 1147 du 04/09/06

Plan de scellement du boîtier de commutation



**Annexe II au Certificat n° F-06-N- 1147 du 04/09/06**  
**photographie spécifiant le raccordement électrique**



Fil soudé dans le trou situé devant  
la position 11 (fil gris vers  
taximètre et lumineux)